

Port du harnais et travaux en hauteur

Réf : HAR

Code :

Objectifs de la formation :

Connaître la réglementation en vigueur
Appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.
Évaluer les risques de chute de hauteur et choisir les moyens de protection appropriés.
Vérifier, entretenir et utiliser son harnais de sécurité et ses systèmes antichute

Public cible :

Toute personne amenée à utiliser, même temporairement, les équipements spécifiques aux travaux en hauteur (Nacelles, échafaudages, échelles, ...)

La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Pré requis :

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
Maîtrise orale de la langue française
Être majeur
Être muni des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais, longe, ...

Programme de la formation :

Module théorique :

Cadre législatif, réglementaire et normatif • Obligation des employeurs et des salariés • Présentation des différents risques : chute de matériel et chute de personne • Protection collective

Module pratique :

Les différents composants d'un harnais de sécurité • Mise en place et ajustement du harnais de sécurité • Vérification et entretien • Sécurisation d'un moyen d'accès, échelles • Utilisation des équipements en situation

Durée minimum : 0,5 J / 3,5 H

La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Moyens pédagogiques :

Présentiel
Alternance de questions/réponses et partage d'expériences
Mise en situation réelle sur des cas concrets
Exercices pratiques sur aire d'évolution

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédias
Les épreuves pratiques se déroulent sur le plateau technique avec le harnais

Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée
Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation
Attestation de formation

Validation de la formation :

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques organisée en fin de formation
Validité : recommandée à 5 ans

Dispensateur de la formation : Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation